

CONDITIONS INSCRIPTIONS

Formations BAFA et BAFD

Le cadre des formations:

L'association des Eclaireuses Eclaireurs de France intervient dans votre parcours BAFA ou BAFD dans le cadre d'une habilitation du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Nous nous engageons à proposer aux stagiaires un contenu de formation conforme à cette habilitation.

Il est toutefois important de préciser que ce sont les représentations territoriales (SDJES dans les départements, DRAJES en région) de ce même ministère qui valident chacune des parties de votre parcours, de l'ouverture de votre dossier BAFA / BAFD à la délivrance de votre Brevet après l'étape du jury.

Il vous appartient donc de connaître dès votre entrée en formation les informations (contact du service gestionnaire de votre dossier, dates échéances dans votre cursus) et fonctionnalités (notamment l'édition de certificats de stage) de votre dossier personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Inscription :

L'inscription se fait via la plateforme AZIMUT. Pour participer au stage il faut avoir adhérer à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France.

Le règlement du stage doit avoir été fait avant le premier jour de la session de formation.

Nos tarifs :

Le prix du stage comprend l'adhésion et l'assurance obligatoire. Les frais de transport ne sont pas pris en compte et sont à la charge et sous la responsabilité des stagiaires et de leurs responsables légaux. Le paiement du stage n'entraîne pas sa validation systématique.

Annulation :

En cas de désistement de votre part, nous retiendrons les frais de dossier :

- à hauteur de 100 euros moins de 14 jours avant le début du stage
- à hauteur de 50% du prix de la session moins de 8 jours avant le début du stage.

Si le motif du désistement est lié à une contrainte médicale, nous vous rembourserons la totalité de vos versements sur présentation d'un justificatif médical.

Tout abandon ou exclusion en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement.

À noter :

L'association des Éclaireuses et Éclaireurs de France se réserve le droit de modifier les dates et lieu d'un stage ou de supprimer un stage en cas de manque d'inscription, par exemple. Dans ce cas, nous vous proposerons une solution de remplacement dans la mesure du possible ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autres indemnités.

Participation :

Le premier critère de validation des sessions de formation est la participation à l'ensemble des temps de formation. Votre présence est nécessaire du début à la fin du stage. Ces diplômes visent à donner la possibilité d'encadrer des mineur-es, une attitude responsable sera attendue tout au long de la formation.

Mis a jour en avril 2026



ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE

12 place Georges Pompidou 93167 Noisy-le-Grand Cedex

